

## SAINT JULIEN PUY LAVEZE

Les nouveaux élus municipaux se sont réunis le samedi 23 mai à 15h à la salle Daniel BELLAIGUE. Le Maire constate la présence des onze conseillers municipaux qui furent immédiatement installés dans leurs nouvelles fonctions. La présidence de la réunion fût donnée au doyen de l'assemblée, M. MONTEIX Guy a assuré ce rôle, il a dans un premier temps désigné deux accesseurs pour assurer le dépouillement des votes, vérifié la présence de l'ensemble des conseillers municipaux, puis il a procédé à l'élection du Maire.

M. CLAMADIEU Yves, candidat a été élu avec onze voix et aussitôt mis en place.

Le Maire a repris la présidence de l'assemblée, il a demandé aux élus de prendre leur première délibération afin de fixer le nombre d'adjoints pour la commune. La proposition pour mettre en place trois adjoints a été validée. Ont été candidats et élus à l'unanimité des suffrages :

Premier adjoint : M. MONTEIX Guy.

Deuxième adjointe : Mme DELZOR Lucette.

Troisième adjointe : Mme BAUDONNAT Béatrice.

Le Maire a ensuite proposé à l'assemblée de prendre connaissance de "la charte de l'élu" qu'il avait auparavant déposé sur les tables devant chaque conseiller ainsi que la liste des commissions communales et des différents syndicats auxquelles la commune adhère.

Les délégués qui devront siéger à la communauté des communes Dômes Sancy Artense sont désignés dans l'ordre du tableau du nouveau conseil municipal, soit le Maire et le premier adjoint.

L'assemblée a ensuite validée le PV contradictoire proposé par le SIEG concernant l'entretien de l'éclairage public et festif pour un montant de 3.013,30 € pour l'année 2020.

Garage communal : le maire explique aux élus que ce dossier est en cours et afin de ne pas prendre trop de retard, l'appel d'offre a été déposé sur la plateforme " achat public.com", l'annonce légale a été diffusée dans le journal " La Montagne " du jeudi 21 mai. Il précise qu'afin de respecter la réglementation, il est nécessaire d'avoir une personne pour accomplir la mission de SPS (sécurité et protection de la santé) pour le bon déroulement des travaux qui seront confiés aux entreprises retenues suite à l'appel d'offre.

La proposition retenue est celle de SOCOTEC pour un montant de 1858,20 € TTC.

Le Maire propose une dernière délibération concernant les indemnités aux élus. Il explique que celles-ci vont être automatiquement augmentées à compter du mois de juin, et que l'Etat avait annoncé le financement de ces hausses par une subvention spécifique destinée aux petites communes. Concernant notre collectivité nous aurons droit à aucune aide sur ce dispositif et de plus la Dotation Globale de Fonctionnement que la commune perçoit chaque année a encore été diminuée cette année de 2.400 €. Il propose donc avec l'accord des adjoints, de délibérer afin de repousser l'augmentation des indemnités aux élus municipaux au premier janvier 2021. Il précise que sera leur façon de contribuer à l'effort contre la crise de la COVID 19 en sachant que les municipalités ont dû faire des dépenses supplémentaires pour l'achat de masques, de produits désinfectants, de matériels supplémentaires pour les agents etc...

Les élus valident cette proposition par 8 voix pour, 3 conseillers municipaux s'abstiennent en évoquant que les élus des petites communes sont très sollicités, et encore plus pendant cette période compliquée dû au covid 19. Ils estiment que l'augmentation accordée au maire et aux adjoints est légitime et indispensable, qu'il est dommage de ne pas mettre en place ce dispositif immédiatement. Plusieurs sujets sont abordés en questions diverses, les élus se retrouveront Le premier juin pour une seconde réunion du conseil municipal.